

UN TRAVAILLEUR IMMIGRE FOREZIEU A PARIS  
EN 1840

-----

La petite exploitation agricole dans les montagnes foréziennes va pendant tout le XIXe siècle, et au moins le premier quart du XXe, se trouver devant un dilemme cruel : accepter l'émiettement à l'infini du patrimoine ancestral ou alors subir l'endettement chronique afin de retenir les parts de ce patrimoine que les cohéritages et les légitimes font éclater en dépit des hoiries, avancements d'hoirie et préciputs (1). Quoi qu'il en soit la seule perspective est celle d'une vie de "jeûne et d'économie" (Michelet), jalonnée d'inévitables procès avec d'inextricables procédures.

Que survienne dans ces microfundia à circuit économique pratiquement clos un cataclysme : ouragan, grêle meurtrière ou incendie, on pourra sans doute compter sur la solidarité de clocher, mais l'équilibre déjà précaire est rompu et c'est la misère qui s'installe au foyer.

Vers 1838 un incendie détruit les bâtiments d'exploitation de la ferme de Jean-Marie Charles à la Côte-en-Couzan, lieu-dit du Tey. Jean-Baptiste Grange, qui est "venu gendre" chez les Charles, considérant que la migration temporaire comme on la pratique en basse Auvergne (2) est d'un trop faible rapport, prend la décision héroïque d'aller seul, à Paris, laissant à son beau-père et à sa femme le soin du bétail qu'il a réussi à sauver.

Le 28 août 1838, après les moissons, il prend la route en sabots, car à cette époque, on monte à Paris en sabots (3). Il a dans sa besace un passeport (*document ci-contre*) en bonne et due forme qui lui évitera d'être inquiété par la maréchaussée, comme vagabond ou mendiant, à condition toutefois qu'il se trouve "sur la plus courte route de son pays natal (au lieu où il se rend) et dans l'espace de temps le plus diligent pour s'y rendre" (4).

Pour le gîte et le couvert, la tradition orale, assez fidèle puisque transmise par sa petite fille née en 1896, rapporte :

*"Quand il était trop fatigué, il cherchait une maison de paysan où il pourrait s'arrêter et il demandait qu'on veuille bien lui faire la charité d'une soupe et d'un morceau de pain noir. Pour dédommagement il offrait de travailler un jour ou deux à la ferme. Tous refusèrent son travail et le remirent sur la route pour qu'il arrive le plus tôt possible à Paris".*

(traduit du patois : PATOIS VIVANT N° 5 pages I2-I3, témoignage de Maria Avignan)

\* \* \*

(1) Les exemples abondent : en 1797 les neuf enfants cohéritiers Dumas demandent au géomètre-arpenteur de procéder au partage des biens de feu Michel Dumas leur père. Chacun reçoit un lopin de deux cartonnées après division en lanières d'un vaste tènement de près de deux hectares ingénieusement irrigué. Chacun se voit également attribué un neuvième de la grange soit une largeur de 8 pieds un tiers et 3/4 de cartonnée de la chenevière. Et ce qu'on ne peut diviser dans l'espace on le divise dans le temps : cette portion jouira des eaux du communal depuis le mardi soleil levant jusqu'au mercredi soleil levant, ainsi que des eaux de la grande péchoire depuis le mardi soleil couchant jusqu'au jeudi soleil couchant (extrait des papiers de la famille Bartholin au Petit Verney - St Didier-sur-Rochefort)

(2) Voir Poitrineau : "Vie rurale en Basse-Auvergne 1969 - page 561".

1838

POLICE GÉNÉRALE  
DU ROYAUME.

Passé - port

à l'Intérieur,  
valable pour un an.

DÉPARTEMENT  
de la Seine

SOUS-PRÉFECTURE  
de Vincennes

COMMUNE  
de Vincennes

Registree à  
N° 117

SIGNALEMENT.

Âge de 31 ans  
taille d'un mètre  
167 centimètres  
( pieds pouce )  
cheveux Châtain  
front rond  
sourcils Châtain  
yeux gris  
nez fin  
bouche moyenne  
barbe Châtain  
menton rond  
visage oval  
teint bon

SIGNES PARTICULIERS

Signature du Porteur :

Grange



Passé-port à l'Intérieur,  
valable pour un an.

Nous *Maire de la commune de Vincennes*  
*Canton de Vincennes*

Invitons les autorités civiles et militaires à laisser passer et  
librement circuler de la commune de Vincennes département  
de la Seine à Vincennes département  
de la Seine.

Le sieur *Grange* profession de *agent de la commune* monsieur *Philippe*  
nati de la commune de Vincennes département de la Seine  
demeurant à la commune de Vincennes  
et à lui donner aide et protection, en cas de besoin.

Délibéré sur la proposition de *Charles de Vincennes*  
*agent*

Fait à la commune de Vincennes le 27 août 1838.

Le *Maire de la commune de Vincennes*

*Grange*




Pris du Passé-port. DEUX FRANCS.

"Passé-port" de Jean-Baptiste Grange daté du 27 août 1838

Jean-Baptiste Grange est bel homme : trapu, "le teint bon, le front haut". Il trouve sans trop de peine une place de "gens de cuisine" à l'hôtel du *Saint Nom de Jésus*, rue Montpensier à Paris. Sans doute commença-t-il par la plonge.

119

**AU GAGNE**  
N° 4  
Marché du Temple,  
2<sup>e</sup> boutique  
par la rue du



**PETIT,**  
et 6,  
Carré des N° Noirs,  
en entrant  
Temple.

**M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> RENAULT,**  
MARCHANDE FRIPIÈRE,  
Vend et achète toutes sortes de Marchandises, au plus juste prix.

Paris, le 18 février 1846

Vendu à Monsieur Grange  
un manteau bleu grande  
pelerine coté velours doublé  
tartan gris moucheté bleu  
cent quinze francs

vu content H. Renault

Quelque temps après le patron revint le trouver dans sa chambre avec un gros paquet sous le bras. Il lui dit de se déshabiller, qu'il voulait voir si ce qu'il lui apportait lui allait bien. Il y avait de belles chemises blanches avec des manchettes et des jumelles... Puis il lui donna une paire de pantalons de drap noir, une longue redingote noire et des gants blancs. Le patron lui dit, qu'à compter de ce jour, il serait garçon d'hôtel et qu'il servirait au restaurant les grandes dames et les grands messieurs. (Grange) écrivit à sa femme que jamais il n'était vu si beau, qu'il ne se reconnaissait pas et se croyait dans un autre monde.

A cette époque il tient ses comptes dans un cahier : rentrées constituées apparemment par des pourboires sans fixe ; ses gains mensuels varient de 45 à 115 F (à cette époque, un instituteur gagne 50 F)(5). La tenue régulière du carnet dans lequel il note scrupuleusement le montant et la destination des mandats en 1841 nous permet de constater qu'il s'acquitte régulièrement des dettes contractées au pays auprès des frères et des oncles sans oublier sa femme : "donné à ma femme pour son besoin : 50 francs" ni ses enfants : "envoyé à ma femme pour les frères de l'école de mon fils en 1842 : 30 francs". Ce n'est que beaucoup plus tard, peu avant son retour, qu'il songera à

son propre "besoin". Le 18 février 1846 il pousse la porte de Mme Vve Renault (!), marchande fripière "au gagne petit", 4, marché du Temple et s'offre "un manteau bleu grande pelerine coté velours doublé tartan gris moucheté bleu cent quinze francs, reçu content". A son retour, la même année sans doute, il étale sous les yeux éblouis de sa femme et de ses quatre enfants les pièces d'or et d'argent qu'il avait réussi à économiser et qui lui permirent d'achever enfin sa maison.

\*\*\*

(3) Dans une lettre de Champfleury de 1855 à George Sand, le chef de l'école réaliste parle d'un riche manufacturier qui avait au plafond de sa chambre les sabots qui l'avaient amené à Paris.

(4) H. de Bussy, cité par Poitrineau.

Dans ce siècle de foi chacun des deux époux voulut à sa manière rendre grâce à Dieu : alors qu'il était trésorier de la Fabrique de St-Didier-sur-Rochefort, Jean-Baptiste Grange se chargea de l'érection en 1876 de la statue de la Vierge que l'on voit encore à la Croix du Trève, non loin du chemin jadis emprunté par Montaigne. Quant à sa femme Annette elle partit, en sabots, en reméage à Ars. Distinguée dès son arrivée au milieu de la foule des fidèles, elle eut le grand privilège de voir le saint Curé réaliser sur sa personne un de ces prodiges qui font aujourd'hui partie de sa légende...mais ceci est une autre histoire!

Jean CHEZE

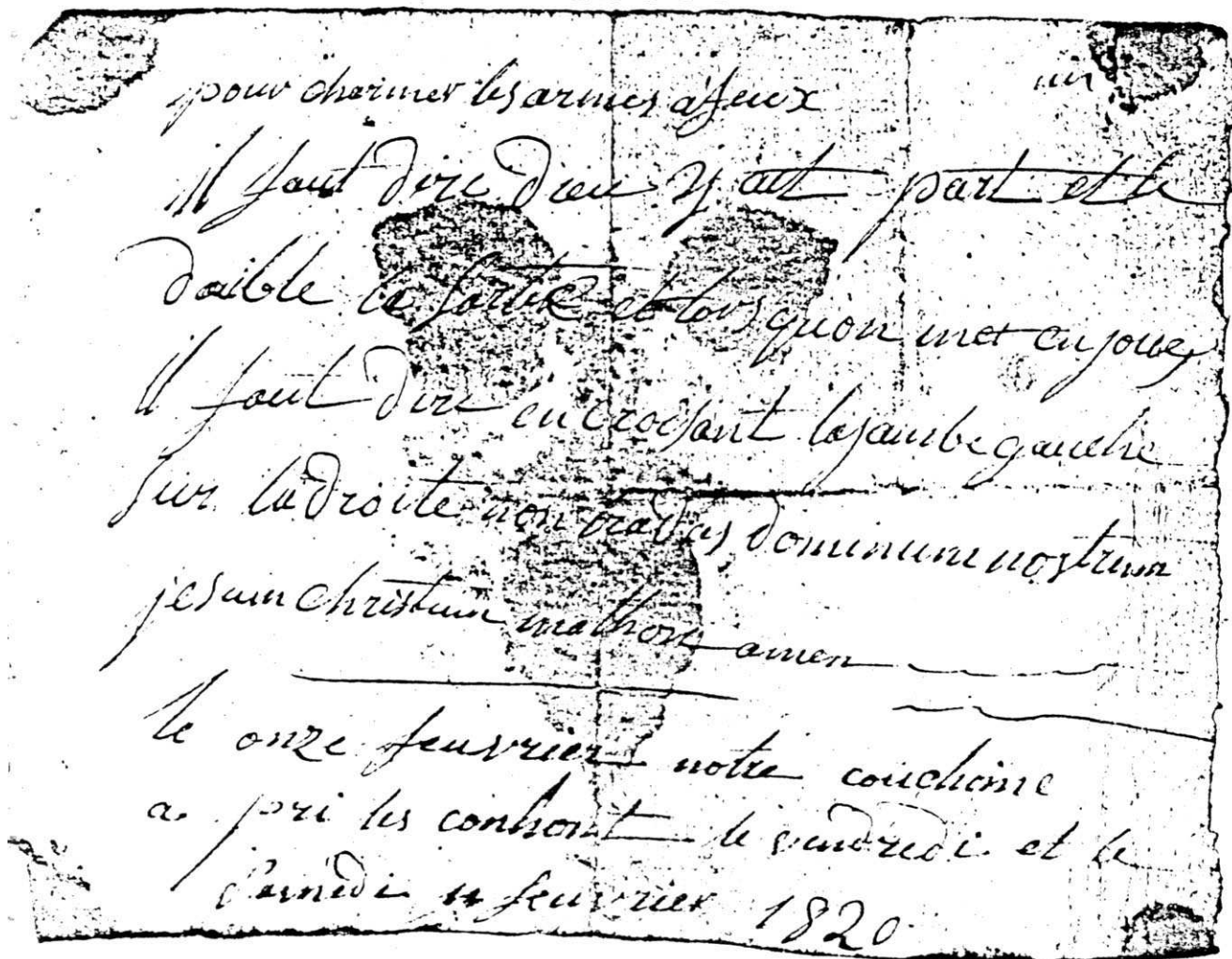
- (5) M. Lorrain dans son "tableau de l'Instruction Primaire" où il résume les rapports des 490 inspecteurs qui visitèrent les écoles déclare qu'il y a beaucoup d'instituteurs qui ne gagnent guère en tout que 100, 60 et plus souvent 50 francs (par mois), cité par Michelet, Les Paysans, 1855.

-----  
FORMULE POUR CHARMER LES ARMES A FEU  
-----

Cette curieuse petite note est tirée des papiers de la famille Bartholin, le Vernet, St-Didier-sur-Rochefort.

Les trois dernières lignes (lire trüe pour couchonne et verrat pour couchont) n'ont aucun rapport avec la formule mais permettent une datation approximative. ( transmis par Jean CHEZE )

-----



pour charmer les armes à feu  
il faut dire Dieu y ait part et le  
double la suite et lors qu'on met en joue  
il faut dire en croisant la jambe gauche  
sur la droite non verat dominum nostrum  
jesu christum in throno amen  
le onze fevrier notre couchonne  
a pri les couchont le vendredi et le  
samedi 14 fevrier 1820